



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Annoncer un décès brutal à une famille résidant sur la commune : l'AMF 22 vous informe

Comme vous le savez, l'une des préoccupations de votre Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) est de vous accompagner dans la gestion du quotidien en vous proposant notamment des réunions régulières d'informations et d'échanges. S'informer, partager des bonnes pratiques, faire remonter des points de vigilance, mettre les différents acteurs en réseau font partie de nos objectifs communs.

Dans le cadre de vos fonctions d'élus, vous pouvez être confrontés à de multiples situations parfois difficiles humainement et pour lesquelles vous vous sentez un peu démunis en termes d'outils à la réflexion voire à la décision. C'est souvent le cas lorsqu'il s'agit d'annoncer un décès brutal d'un proche à une famille résidant sur la commune.

Ainsi, en partenariat avec les Pompes Funèbres Intercommunales de la région de Saint-Brieuc, nous vous proposons une matinée d'informations et d'échanges consacrée à « l'annonce d'un décès brutal par un élu » le vendredi 4 novembre prochain de 9 h 30 à 12 h, à LAMBALLE (Salle des Conseils de Lamballe Terre et Mer).

Cette réunion, animée par Hervé JOUANNEAU, rédacteur en chef adjoint de La Gazette des Communes, a pour but de vous permettre de trouver des pistes pour mieux appréhender ce moment délicat – et pourtant indispensable au travail de deuil des familles – ainsi que de vous conseiller pour répondre à leurs questions et émotions.

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor Appel à projets DETR et DSIL 2023

Les programmations DETR et DSIL 2023 font l'objet, cette année, d'un appel à projets commun, que vous trouverez ci-joint.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 décembre 2022.

Toutes vos demandes de subventions sont à transmettre de manière dématérialisée.

Vous êtes donc invités à déposer vos dossiers en suivant ce lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-detr-dsil-2023>

Afin de vous accompagner au mieux dans la constitution de votre projet, vous trouverez sur le site internet de la Préfecture l'ensemble des documents concernant la DETR et la DSIL.

Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Dotations-et-Subventions/Dotations-d-investissement-Subventions-Ingenierie/DETR-et-DSIL-Appel-a-projets-commun-2023>

Vos services instructeurs, en préfecture et sous-préfectures, sont à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Vous trouverez en **annexes 1 à 2** :

- L'appel à projets,
- Les annexes de l'appel à projets

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor

Territoriales de Bretagne – 14-10-22

La date des prochaines Territoriales de Bretagne approche à grands pas !

Lors de cette journée organisée le vendredi 14 octobre au Palais des congrès de Saint-Brieuc, nous plancherons collectivement sur : "Au quotidien, face aux crises : des clés pour décider !".

L'objectif est à la fois de vous apporter des éclairages théoriques et des retours d'expériences, mais aussi de vous rendre acteur lors d'un serious game.

Cet outil présenté, aussi simple que génial, vous fera réfléchir à la résolution de problèmes en petits groupes en utilisant la méthode "solution focus" (démarche de questionnement).

L'un des membres expose une problématique et le groupe, à l'aide d'un jeu de cartes et de facilitateurs, tente de trouver des solutions.

Pour consulter le programme, rendez-vous à l'adresse :

https://www.cdg22.fr/jcms/prodlead_169533/fr/venez-participer-activement-aux-territoriales-2022

Grâce à cette formule, pédagogique et ludique, vous repartirez avec des clés pour mieux décider !

Pour vous inscrire, rendez-vous à l'adresse : https://www.cdg22.fr/jcms/prodlead_170241/fr/inscription-aux-territoriales-de-bretagne-2022

Contact :

Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Colloque « Les Territoriales de Bretagne »

Ligne directe : 02 96 58 63 76



Commande Publique

Modification des prix et conditions d'application de la théorie de l'imprévision

Vous trouverez en **annexes 3 et 4**, un **avis du Conseil d'État** relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision et une **fiche technique** du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

ADIL des Côtes d'Armor

Permanences octobre

Vous trouverez en **annexe 5**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois d'octobre 2022.

Contact au 02.96.61.50.46 (de 9 h à 12 h 30 du lundi au vendredi) ou possibilité de prise de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/>.

Toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous, avec port du masque obligatoire et respect de la distanciation sociale.

NB : L'ADIL 22 n'effectue pas de permanence hors de Saint-Brieuc pendant les vacances de la Toussaint

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

INFORMATIONS RÉGIONALES

Addictions France - Bretagne

Organiser son projet Mois Sans Tabac 2022

Vous trouverez sur le site <https://www.mois-sans-tabac-bretagne.fr/>, toutes les informations nécessaires à l'organisation de votre projet Mois Sans Tabac 2022.

La plateforme Mois Sans Tabac est ouverte pour vos commandes d'outils et de supports Mois Sans Tabac 2022 (<https://partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>)

En cliquant sur « Devenez partenaires », vous aurez accès à l'inscription et à la boutique.

Une seule commande par compte créé, vérifiez bien que vous avez un mail de confirmation de commande ensuite.

Le collectif Mois Sans Tabac Bretagne reste à votre disposition pour toute question, et vous souhaite un bon Mois Sans Tabac ! (tél. : 07-70-12-84-20 / 06-42-58-82-49)

RESECO

Il fait Bio dans mon assiette

Plan de relance : l'aide à la restauration collective prolongée

Le dispositif de soutien spécifique pour les services de restauration scolaire des petites communes dans le cadre du Plan de relance est **prolongé jusqu'au 3 octobre 2022**.

Participez à la 1^{ère} campagne de télédéclaration concernant les dispositions de la loi EGAlim

Les responsables et gestionnaires de restaurants collectifs sont invités à participer à cette collecte d'informations en s'inscrivant sur la **plateforme ma cantine** pour y déclarer leurs données d'achat de denrées 2021. La **campagne s'achève le 16 octobre 2022**.

Programme « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école »

Ce programme d'aide européen a été **modifié et simplifié pour cette rentrée scolaire**. Il est destiné aux communes et aux établissements scolaires, et facilite l'achat de certains produits bio. L'aide financière est un véritable **levier pour atteindre les objectifs de la loi EGalim** !

Vous trouverez en cliquant sur (ou recopiant) le lien suivant <https://resec.fr/cycle-de-webinaires-sur-les-marches-publics-en-restauration-collective-en-bretagne/> les différents cycles de webinaires ainsi que les liens d'inscription.

DRAAF Bretagne

Plan de relance – Mesure 14 – Cantines scolaires des petites communes

La mesure cantines scolaires du plan de relance est bientôt close (30 octobre 2022).

La DRAAF Bretagne invite vivement les communes éligibles ne l'ayant pas encore fait à déposer un dossier dans le cadre de ce dispositif simple et qui a pour vocation d'accompagner l'atteinte des objectifs de la loi EGalim via le financement d'investissements matériels (achat de matériel de cuisine, travaux...) et immatériels (achat de logiciels de gestion, formation de cuisiniers...).

Toutes les informations sont à retrouver ici : <https://www.asp-public.fr/aides/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>.

INFORMATIONS NATIONALES

Odas (Observatoire national du développement et de l'action sociale)

Appel à participation : recherche-action « Rôle des aînés dans les territoires »

L'Odas, association indépendante, accompagne depuis 1990 les acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques éducatives et sociales en s'appuyant sur l'observation et l'évaluation partagées.

Elle propose aux collectivités territoriales qui le souhaitent de s'engager dans une recherche-action. Cette démarche consiste à identifier et à construire un ensemble de leviers favorisant l'engagement et l'inclusion des aînés sur le territoire.

Vous trouverez en **annexe 6**, l'**appel à participation** et ci-dessous le lien internet de l'article de présentation de la recherche-action sur le site de l'Odas : <https://odas.net/actualites/recherche-action-role-des-aines-dans-les-territoires>

Communiqué de presse de l'AMF Nationale

Accélération des énergies renouvelables : la loi ne doit pas se faire contre les Maires

Le communiqué de presse est disponible sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante : <https://www.amf.asso.fr/documents-acceleration-energies-renouvelables-la-loi-ne-doit-pas-se-faire-contre-les-maires/41372>

